

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20181023.10	<u>Séance du 23 octobre 2018 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-huit du mois d'octobre le vingt-trois octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2018, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 17 octobre 2018 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UNE CELLULE COMMERCIALE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'une cellule commerciale ainsi que les parties communes, sise 17 rue Viette à Seloncourt.

Cette cellule commerciale (lot n° 6) d'une superficie de 76 m² fait partie de la Résidence Les Cossis.

Cette proposition fait suite à une demande formulée par Monsieur et Madame Stéphane et Stéphanie GIVRON, domiciliés 6 quinques rue de l'Eglise à BONDEVAL.

Madame Stéphanie GIVRON souhaite y établir son cabinet de psychologue clinicienne.

Le prix d'achat proposé est de 23 000 €.

Les frais de notaires et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette cellule commerciale.

La Commission Urbanisme-Développement Economique, réunie le 12 octobre 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- autorise la vente d'une cellule commerciale sise 17 rue Viette à Seloncourt, d'une surface de 76 m² au prix de 23 000 € à Monsieur et Madame Stéphane GIVRON ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 23 octobre 2018

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER